

Octobre 2005 General Conference

# L'autorité de la prêtrise dans la famille et dans l'Église

**Dallin H. Oaks**

*Of the Quorum of the Twelve Apostles*



Il y a beaucoup de similitudes et quelques différences dans la façon dont l'autorité de la prêtrise fonctionne dans la famille et dans l'Église.

Mon sujet est l'autorité de la prêtrise dans la famille et dans l'Église.

I.

Mon père est mort quand j'avais sept ans. J'étais l'aîné de trois petits enfants que notre mère, devenue veuve, s'est efforcée d'élever. Quand j'ai été ordonné diacre, elle a dit à quel point elle était heureuse d'avoir un détenteur de la prêtrise à la maison. Mais elle a continué à diriger la famille et c'était elle qui désignait chaque matin celui de nous qui allait faire la prière quand nous nous mettions ensemble à genoux. J'étais perplexe. On m'avait enseigné que la prêtrise présidait la famille. Il devait y avoir quelque chose que je ne savais pas sur le fonctionnement de ce principe.

Vers cette même époque, nous avons un voisin qui dominait et parfois maltraitait sa femme. Il rugissait comme un lion et elle se recroquevillait comme un agneau. Quand ils se rendaient à l'église, elle marchait toujours quelques pas derrière lui. Cela rendait ma mère furieuse. C'était une forte femme qui n'aurait jamais accepté pareille domination et elle était fâchée de voir une autre femme maltraitée de cette façon. Je pense à sa réaction chaque fois que je vois des hommes abuser de leur autorité pour assouvir leur orgueil ou exercer une emprise ou une contrainte sur leur femme avec quelque degré d'injustice que ce soit (voir D&A 121:37).

J'ai également vu des femmes fidèles se méprendre sur la façon dont l'autorité de la prêtrise fonctionne. Conscientes de leur partenariat avec leur mari dans la famille, certaines femmes cherchent à étendre cette relation à l'appel de leur mari dans la prêtrise, comme celui d'évêque ou de président de mission. En revanche, des femmes seules, qui ont été maltraitées par des hommes (comme lors d'un divorce) associent erronément prêtrise et mauvais traitements de la part des hommes et se méfient de toute autorité de la prêtrise. Une personne qui a eu une mauvaise expérience avec un appareil ménager électrique ne devrait pas renoncer à utiliser l'énergie électrique.

Chacune de ces situations que j'ai décrites résulte d'une mauvaise compréhension de l'autorité de la prêtrise et du grand principe qui veut que si cette autorité préside la famille et l'Église, la prêtrise fonctionne d'une manière différente dans chacune d'elles. Ce principe est compris et appliqué par les grands dirigeants de l'Église et chefs de famille que j'ai connus, mais il est rarement expliqué. Même les Écritures, qui rapportent divers cas d'exercice de l'autorité de la prêtrise, font rarement état de manière explicite des principes qui ne s'appliquent qu'à l'exercice de l'autorité de la prêtrise dans la famille ou dans l'Église ou à ceux qui s'appliquent aux deux.

## II.

Dans notre théologie et dans notre pratique, la famille et l'Église ont des rapports qui les fortifient mutuellement. La famille dépend de l'Église en ce qui concerne la doctrine, les ordonnances et les clefs de la prêtrise. L'Église fournit les enseignements, l'autorité et les ordonnances nécessaires pour perpétuer les relations familiales jusque dans les éternités.

Nous avons des programmes et des activités dans la famille comme dans l'Église. Ils sont à ce point liés entre eux que le service à l'un est du service à l'autre. Quand les enfants voient leurs parents s'acquitter fidèlement de leurs appels dans l'Église, cela fortifie leurs relations familiales. Quand les familles sont fortes, l'Église est forte. Les deux fonctionnent en parallèle. Chacune est importante et nécessaire, chacune doit être dirigée dans le respect de l'autre. Les programmes et les activités de l'Église ne doivent pas être envahissants au point d'empêcher la famille d'avoir tous ses membres présents lorsque la famille doit être ensemble. Et l'on ne doit pas programmer d'activités de famille qui entrent en conflit avec la réunion de Sainte-Cène ou d'autres réunions essentielles de l'Église.

Nous avons besoin, et des activités de l'Église, et des activités familiales. Si toutes les familles étaient complètes et parfaites, l'Église pourrait patronner moins d'activités. Mais dans un monde où beaucoup de nos jeunes grandissent dans un foyer dont l'un des parents est absent, n'est pas membre ou ne donne pas l'exemple dans l'Évangile, les activités de l'Église sont spécialement nécessaires pour combler les lacunes. Notre mère veuve avait la sagesse de comprendre que les activités de l'Église fourniraient à ses fils des expériences qu'elle ne pouvait pas fournir parce que nous n'avions pas de modèle masculin dans notre foyer. Je me rappelle qu'elle me recommandait vivement d'observer et d'essayer d'imiter les hommes de bien de notre paroisse. Elle m'a poussé à faire du scoutisme et à participer à d'autres activités de l'Église qui me donneraient cette occasion.

Dans une Église où il y a beaucoup de membres seuls qui n'ont pas actuellement le conjoint que le Seigneur veut pour tous ses fils et filles, l'Église et ses familles doivent aussi avoir le souci spécial des besoins des adultes seuls.

## III.

L'autorité de la prêtrise fonctionne tant dans la famille que dans l'Église. La prêtrise est le pouvoir de Dieu utilisé pour apporter des bénédictions à tous ses enfants, masculins et féminins. Certaines de nos formules compactes, comme « les femmes et la prêtrise », donnent une idée incorrecte. Les hommes ne sont pas « la prêtrise ». La réunion de la prêtrise est une réunion de ceux qui détiennent et exercent la prêtrise. Les bénédictions de la prêtrise, telles que le baptême, la réception du Saint-Esprit, la dotation du temple et le mariage éternel, sont accessibles aux femmes comme aux hommes. L'autorité de la prêtrise fonctionne dans la famille et dans l'Église, selon les principes que le Seigneur a établis.

Quand mon père est mort, ma mère a présidé notre famille. Elle n'avait pas d'office dans la prêtrise, mais, en sa qualité de parent survivant dans son mariage, elle était devenue l'officier dirigeant de sa famille. Cela ne l'empêchait pas de toujours avoir le respect total de l'autorité, dans la prêtrise, de notre évêque et des autres dirigeants de l'Église. Elle présidait sa famille, mais eux présidaient l'Église.

## IV.

Il y a beaucoup de similitudes et quelques différences dans la façon dont l'autorité de la prêtrise fonctionne dans la famille et dans l'Église. Si nous ne prenons pas conscience des différences et si nous n'en tenons pas compte, nous rencontrons des difficultés.

**Clés.** Une différence importante entre sa fonction dans l'Église et dans la famille est le fait que toute l'autorité de la prêtrise *dans l'Église* fonctionne sous la direction de celui qui détient les clefs appropriées de la prêtrise. Par contre,

l'autorité qui préside *la famille*, qu'il s'agisse du père ou de la mère dans une famille monoparentale, fonctionne dans les affaires familiales sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation de quelqu'un détenant les clefs de la prêtrise. Cette autorité familiale permet de diriger les activités de la famille, des réunions de famille comme la soirée familiale, la prière en famille, l'enseignement de l'Évangile et de conseiller et discipliner les membres de la famille. Elle inclut aussi les bénédictions de la prêtrise que les pères ordonnés peuvent donner. Toutefois, les clefs de la prêtrise sont nécessaires pour autoriser l'ordination ou la mise à part des membres de la famille. Cela tient au fait que l'organisation que le Seigneur a rendue responsable de l'accomplissement et de l'enregistrement des ordonnances de la prêtrise est l'Église, non la famille.

**Limites.** Les organisations de l'Église telles que la paroisse, les collèges ou les auxiliaires ont toujours des frontières géographiques qui limitent la responsabilité et l'autorité des appels qui s'y rattachent. Par contre, les relations et les responsabilités familiales ne dépendent pas du lieu de résidence des différents membres de la famille.

**Durée.** Les appels de l'Église sont toujours temporaires, mais les relations familiales sont permanentes.

**Appel et relève.** Une autre différence concerne les appels et les relèves. Dans l'Église, un dirigeant de la prêtrise qui détient les clefs nécessaires a l'autorité d'appeler ou de relever les personnes servant sous sa direction. Il peut même leur faire perdre leur qualité de membre et faire « effacer » leur nom (voir Mosiah 26:34-38 ; Alma 5:56-62). Par contre, les relations familiales sont si importantes que le chef de famille n'a pas l'autorité d'apporter des changements dans l'appartenance à la famille. Cela ne peut être fait que par quelqu'un qui est autorisé à adapter les relations familiales en vertu des lois de l'homme ou des lois de Dieu. L'évêque peut relever la présidente de la Société de Secours, mais il ne peut pas mettre fin à ses relations avec sa femme sans divorce en vertu des lois de l'homme. Là encore, il ne peut pas mettre fin à son scellement pour l'éternité sans une procédure d'annulation en vertu des lois de Dieu. De même, un jeune qui détient un poste dans une présidence de classe ou de collège peut être relevé par l'autorité de la prêtrise de la paroisse, mais les parents ne peuvent pas divorcer d'un enfant dont le choix de vie les heurte. Les relations familiales sont plus durables que les relations dans l'Église.

**Partenariat.** Une différence extrêmement importante dans le fonctionnement de l'autorité de la prêtrise dans la famille et dans l'Église résulte du fait que le gouvernement de la famille est patriarcal ou horizontal, tandis que le gouvernement de l'Église est hiérarchique ou vertical. La notion de partenariat fonctionne différemment dans la famille que dans l'Église.

La Déclaration sur la famille donne cette belle explication des relations entre le mari et sa femme. Bien qu'ils aient des responsabilités distinctes, « dans ces responsabilités sacrées, le père et la mère ont l'obligation de s'aider en qualité de partenaires égaux » (« La Famille, déclaration au monde », *Le Liahona*, octobre 2004, p. 48 ; italiques ajoutés).

Spencer W. Kimball a dit ceci : « Quand nous disons que le mariage est un partenariat, parlons-en comme d'un partenariat à part entière. Nous ne voulons pas que nos femmes dans l'Église soient des partenaires silencieuses ou des partenaires limitées dans cette tâche éternelle ! Veillez à être des partenaires actifs et à part entière » (*The Teachings of Spencer W. Kimball*, p. 315).

Le Président Kimball a également déclaré : « Nous avons entendu parler d'hommes qui disaient à leur femme : 'Je détiens la prêtrise et tu dois faire ce que je dis.' » Il a formellement rejeté cet abus d'autorité de la prêtrise dans le mariage, déclarant qu'un tel homme « ne devrait pas être honoré dans sa prêtrise » (Idem, p. 316).

Il y a, dans certaines régions du monde, des cultures ou des traditions qui permettent aux hommes d'opprimer les femmes, mais ces mauvais traitements ne doivent pas être introduits dans l'Église de Jésus-Christ. Rappelez-vous que Jésus a enseigné : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens... Mais moi, je vous dis... » (Matthieu 5:27-28). Par exemple, le Sauveur est allé à l'encontre de la culture prédominante par la prévenance avec laquelle il a traité les femmes. Notre guide doit être la culture évangélique qu'il a enseignée.

Si les hommes désirent les bénédictions du Seigneur dans la façon dont ils dirigent leur famille, ils doivent exercer leur autorité de la prêtrise selon les principes que le Seigneur a établis pour son utilisation :

« Aucun pouvoir, aucune influence ne peuvent ou ne devraient être exercés en vertu de la prêtrise autrement que par la persuasion, par la longanimité, par la gentillesse et la douceur, et par l'amour sincère,

« Par la bonté et la connaissance pure... » (D&A 121:41-42).

Quand l'autorité de la prêtrise s'exerce de cette façon dans la famille, nous atteignons le « partenariat à part entière » que le président Kimball a enseigné. Comme le dit la Déclaration sur la famille :

« On a le plus de chances d'atteindre le bonheur en famille lorsque celle-ci est fondée sur les enseignements du Seigneur Jésus-Christ. La réussite conjugale et familiale repose, dès le départ et constamment, sur la foi, la prière, le repentir, le pardon, le respect, l'amour [et] la compassion » (*Le Liahona*, octobre 2004, p. 48).

Les principes de la persuasion et de la gentillesse enseignés à la section 121 doivent également être utilisés dans l'Église. Les appels dans l'Église s'exercent selon les principes qui nous régissent quand nous agissons sous l'autorité de la prêtrise dans l'Église.

Les principes que j'ai indiqués pour l'exercice de la prêtrise sont plus compréhensibles et plus confortables pour une femme mariée que pour une femme seule, surtout pour une femme seule qui n'a jamais été mariée. Elle ne sait pas maintenant ce qu'est le de la prêtrise dans le partenariat du mariage. Son expérience de l'autorité de la prêtrise réside dans les rapports hiérarchiques de l'Église et certaines femmes seules ont le sentiment qu'elles n'ont rien à dire dans ces rapports. Il est donc impératif d'avoir un conseil de paroisse efficace, où les officiers masculins et féminins de la paroisse se réunissent régulièrement pour tenir conseil sous l'autorité présidente de l'évêque.

## V.

Je termine par quelques commentaires généraux et une expérience personnelle.

La théologie de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours est centrée sur la famille. Nos relations avec Dieu et le but de la vie sur terre sont expliqués par rapport à la famille. Nous sommes les enfants d'esprit de Parents célestes. Le plan de l'Évangile est mis en œuvre par l'intermédiaire de familles terrestres et notre aspiration la plus élevée est de perpétuer ces relations familiales à toute éternité. La mission suprême de l'Église de notre Sauveur est de nous aider à parvenir à l'exaltation dans le royaume céleste, et cela ne peut être accompli qu'au sein de liens familiaux.

Il n'est pas étonnant que notre Église soit connue comme une Église centrée sur la famille. Il n'est pas étonnant que nous soyons affligés devant la dégradation juridique et culturelle que connaît aujourd'hui la situation du mariage et des naissances. À un moment où le monde semble perdre sa compréhension du but du mariage et de la valeur d'avoir des enfants, il est essentiel que les saints des derniers jours n'entretiennent aucune confusion dans ces domaines.

La mère veuve fidèle qui nous a élevés n'entretenait aucune confusion au sujet de la nature éternelle de la famille. Elle a toujours honoré la place de notre père décédé. Elle le rendait présent chez nous. Elle parlait de la durée éternelle de leur mariage au temple. Elle nous rappelait souvent ce que notre père aurait voulu que nous fassions pour réaliser la promesse du Sauveur que nous pourrions être une famille éternelle.

Je me souviens d'une expérience qui montre l'effet qu'ont eu ses enseignements. Une année, juste avant Noël, notre évêque m'a demandé, en ma qualité de diacre, de l'aider à livrer des paniers de Noël aux veuves de la paroisse. J'ai porté un panier à chaque porte avec ses salutations. Quand il m'a ramené à la maison, il restait un panier. Il me l'a remis et m'a

dit que c'était pour ma mère. Tandis qu'il s'éloignait, je suis resté dans la neige à me demander pourquoi il y avait un panier pour ma mère. Elle ne disait jamais d'elle-même qu'elle était veuve et il ne m'était jamais venu à l'esprit qu'elle pouvait l'être. Pour le garçon de 12 ans que j'étais, elle n'était pas veuve. Elle avait un mari et nous avions un père. Il était tout simplement parti pendant quelque temps.

J'attends ce merveilleux jour futur où ceux qui sont séparés seront réunis et où nous serons tous rendus complets comme le Seigneur l'a promis. Je témoigne de Jésus-Christ, le Fils unique du Père éternel, dont l'autorité de la prêtrise et dont l'Expiation et la Résurrection rendent tout cela possible, au nom de Jésus-Christ. Amen.

Official Web site of The Church of Jesus Christ of Latter-day Saints

© 2011 Intellectual Reserve, Inc. All Rights Reserved